

# MUTATIONS NORMALES

## 2010/2011

**Du lundi 17 mai au vendredi 11 juin 2010 inclus (pour tous les licenciés).**

**Du lundi 17 mai au samedi 14 août 2010 inclus  
(pour les joueurs de Pro A ou de Pro B).**

Si vous éprouvez des difficultés à remplir l'imprimé, n'hésitez pas, la secrétaire du comité reste à votre disposition.

### PROCEDURE

1- Les demandes devront être établies sur un imprimé spécial de demande de mutation disponible gratuitement auprès du siège du comité sur simple demande ou téléchargeable sur le site de la Fédération à l'adresse suivante :

<http://www.fft.com/doc/administratif/10-3-mut.pdf>

(pour tous les joueurs).

<http://www.fft.com/doc/administratif/10-3-mut-pro.pdf>

(pour tous les joueurs de Pro A ou de Pro B).

2- Après avoir rempli les deux volets de l'imprimé, adresser, **SOUS PLI RECOMMANDE**, à l'association quittée, le volet numéro 2 (\*) dûment rempli.

**(\*) N'envoyer qu'un seul avis de mutation par pli recommandé, même si vous avez plusieurs imprimés pour un même club.**

3- Adresser au COMITE (ou l'apporter) le volet numéro 1, au dos duquel vous aurez **COLLE ou AGRAFE le récépissé de la poste de l'envoi du volet numéro 2. Ce volet doit être signé par les parents ou le tuteur légal lorsque le licencié est mineur.**

### ATTENTION !

**Le paiement des droits de mutation doit être effectué au dépôt du dossier (volet n°1 et récépissé). Pour le montant du paiement (voir tarifs ci-dessous).**

**En l'absence du règlement la mutation ne sera pas validée.**

**Droits remboursables dans le cas de non-traitement ou de refus de la mutation.**

### ATTENTION !

Un licencié est considéré comme MUTE pendant une période de 1 AN, de date à date, quel que soit le moment de l'année où sa mutation a été enregistrée.

Demande de licence pour les joueurs mutés : l'association remplit l'imprimé n°10-2, sans oublier de cocher la case "MUTATION", et l'adresser au siège du Comité qui édite la carte-licence, accompagné du certificat médical.

### LE CLASSEMENT

Le classement à retenir est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.

### LA REGLEMENTATION

Se référer à la réglementation en matière de mutation décrite dans les règlements administratifs, chapitre II, titre II, articles 8 à 11.

### LES TARIFS (droit de mutation)

Classés 12 et moins	: 70 €
Classés 13 à 15	: 80 €
Classés 16 et plus (sauf joueurs numérotés)	: 160 €
N°101 à 300 féminine	: 200 €
N°101 à 1000 masculin	: 200 €
N°51 à 100	: 800 €
N°26 à 50	: 1100 €
N°11 à 25	: 1600 €
N°1 à 10	: 2500 €